



AVIS

Avis sur les Orientations Budgétaires pour 2022

OCTOBRE 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux.

Comme le prévoit le législateur, la collectivité régionale est invitée à susciter chaque année un débat sur les Orientations budgétaires.

A l'occasion de cet exercice, la Région annonce sa stratégie budgétaire pour le mandat 2021-2027, dont l'exercice 2022. Document d'importance, le CESER porte un regard particulièrement attentif et impliqué sur ce document.

A l'issue d'une situation budgétaire rendue exceptionnelle par la crise sanitaire, la Région exprime ses perspectives en matière d'épargne, d'endettement, d'investissement, mais aussi de fonctionnement. Comme à l'accoutumée, le CESER a actualisé les évolutions en recettes et en dépenses pour apprécier les marges de manœuvre de la collectivité pour 2022 et les années suivantes.

Le CESER partage notamment le souci exprimé de prudence sur l'estimation des recettes, liées désormais à la conjoncture économique. S'agissant des dépenses, il encourage à poursuivre les actions déployées, notamment au niveau de la formation et des transports. Enfin, le CESER relève avec intérêt l'annonce d'une évaluation de l'efficacité des actions, amorce de l'évaluation des politiques publiques, que le CESER appelle régulièrement de ses vœux.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

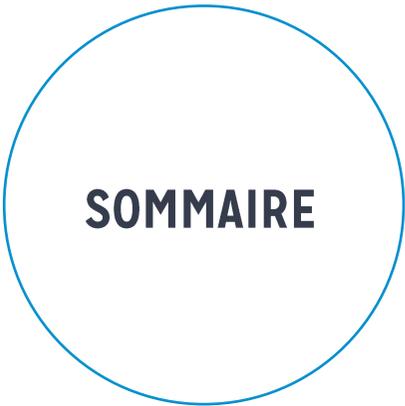
AVIS

2021-17



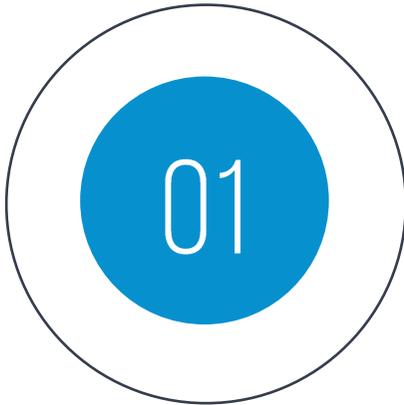
Président de la commission

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| La proposition de l'Exécutif..... | 7 |
| La stratégie budgétaire du mandat 2021-2027..... | 7 |
| Les perspectives d'évolution des réalisations budgétaires d'ici 2022..... | 8 |
| Un exercice 2021 exceptionnel..... | 8 |
| Les hypothèses pour 2022..... | 11 |
| ▶ Les hypothèses en matière de recettes hors emprunt + 130 M€, dont + 1 22M€ en investissement et + 17 M€ en fonctionnement | 11 |
| ▶ Les hypothèses en matière de dépenses | 11 |
| Les observations du CESER..... | 13 |
| Sur la stratégie budgétaire pour le mandat 2021-2027..... | 13 |
| Sur les enveloppes budgétaires..... | 14 |
| Sur l'estimation des recettes..... | 14 |
| Des charges nouvelles à venir | 14 |
| Sur l'évaluation des politiques | 15 |
| Remerciements | 18 |
| Déclaration des groupes..... | 19 |
| Résultats des votes..... | 24 |
| Contacts..... | 31 |



La proposition de l'Exécutif

L'Exécutif fonde sa stratégie sur une analyse rétrospective comparée des comptes de gestion des Régions selon les prismes des deux ratios comptables de l'épargne brute et de la capacité de désendettement non consolidée avec le crédit-bail. L'analyse revient ainsi à effectuer des équations entre les écritures comptables des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le rapport de l'Exécutif montre que de 2015 à 2020 le positionnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est éloigné des seuils considérés par le cabinet Klopfer comme seuils d'alerte pour le taux d'épargne brute (15 %) et pour le ratio de désendettement non consolidé avec le crédit-bail (9 ans). En six ans, la solvabilité de la Région s'est en effet améliorée, passant pour le taux d'épargne brute de 16 % à 27 % et pour le ratio de désendettement hors crédit-bail de près de 6 ans à 3 ans. (A noter que le ratio consolidé avec le crédit-bail atteint 4 ans en 2021).

Pour la trajectoire budgétaire du mandat qui s'ouvre jusqu'en 2027, l'Exécutif admet un possible retour en arrière, mais limité à environ un tiers du parcours. Il fixe en effet l'objectif dans le rapport d'orientations budgétaires de ne pas ramener le taux d'épargne brute en deçà de 23 % et de ne pas dégrader le ratio de désendettement (non consolidé avec le crédit-bail) au-delà de 4 ans, après le pic exceptionnel d'investissement de sortie de crise en 2021 et 2022.

Pour y parvenir, il renouvelle son engagement de « règle d'or » consistant à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement plus que la dynamique des recettes de fonctionnement, et malgré les contraintes susceptibles de peser sur ces dépenses de fonctionnement.

L'Exécutif prévoit par ailleurs pour respecter cette trajectoire, qu'après le pic d'investissement de 1 450 M€ en 2021, le niveau d'investissement soit ramené entre 1 100 M€ et 1 200 M€ entre 2023 et 2027.

Concernant les priorités du plan de mandat, l'Exécutif affiche :

- les secteurs de la santé et de la sécurité, dans une logique volontariste,
- la relocalisation économique, dans le cadre du chef de filat dévolu désormais aux Régions par la loi NOTRe de 2015.

Il est à noter que ces priorités ne concernent pas les politiques les plus lourdes au plan budgétaire, liées aux deux compétences :

- Les transports qui représentent la moitié des dépenses de fonctionnement et 21 % des dépenses d'investissement en 2020
- La formation qui représente 30 % des dépenses de fonctionnement et le quart des dépenses d'investissement en 2020.

Les perspectives d'évolution des réalisations budgétaires d'ici 2022

Il faut rappeler que les rapports d'orientations budgétaires présentent toujours des estimations de dépenses réalisées, estimations qui ne pourront être constatées qu'au compte administratif.

L'évolution du compte administratif de 2015 à 2020 est rappelée dans le tableau 1. Puis, les éléments communiqués dans le

rapport d'orientations budgétaires sont traités dans le tableau 2 pour faire ressortir les évolutions estimées d'ici 2022.

Un exercice 2021 exceptionnel

En 2020 déjà, le budget supplémentaire avait considérablement réévalué l'enveloppe budgétaire estimée l'année précédente dans les orientations budgétaires : il avait fallu intégrer les mesures d'urgence adoptées en juillet 2020 dans le « plan de relance régional » pour faire face à la crise sanitaire.

Pour 2021, il en est allé de même. Il a fallu intégrer dès février dans une décision modificative budgétaire totalement atypique l'impact budgétaire majeur en crédits de paiement (outre l'ouverture d'autorisations de programme nouvelles) :

- de la première annuité des enveloppes dédiées aux composantes de l'accord Etat-Région pour la relance signé en janvier (331M€ financés par la territorialisation des crédits du plan national de relance et par les fonds européens REACT EU)
- dans une moindre mesure, des dispositifs régionaux d'urgence face à la crise sanitaire (197 M€)

Ce sont ainsi 528 M€ de crédits de paiement prévisionnels nouveaux financés qui ont été inscrits en DM1, dont deux tiers environ pourront effectivement être mandatés au cours de l'exercice 2021.

Le rapport d'orientations budgétaires ne peut fournir qu'une estimation pour un exercice inachevé et il faudra attendre les résultats définitifs constatés dans le compte administratif à venir en juin 2022.

On observe cependant, au vu des estimations du rapport d'orientations budgétaires, hors FEADER, les évolutions suivantes : de CA 2020 à CA 2021 venant d'être réévalué en septembre, le budget

régional estimé dans le rapport d'orientations budgétaires 2022- en recettes et dépenses réelles- devrait être porté de 3 726 M€ en 2020 à 4 124 M€. Il connaîtrait ainsi une hausse exceptionnelle de 398 M€ pour faire face à la crise.

Les dépenses de fonctionnement devraient passer de 2300 M€ en 2020 à 2475 M€ en 2021, en hausse de 175 M€.

Les dépenses d'investissement hors capital de la dette et hors FEADER devraient quant à elles passer de 1250 M€ en 2020 à 1450 M€ en 2021, en progression de 200 M€.

Par ailleurs, sachant que le FEADER est estimé à 416 M€ en 2021 et 400 M€ en 2022, le budget régional total réalisé pourrait passer de 4139M€ en 2020 à un pic de 4540 M€ en 2021, avant une légère réduction ultérieurement.

Cette forte progression des dépenses devrait être financée :

- par une forte progression des recettes de fonctionnement (+150 M€) à la faveur notamment de la décision de l'Etat de garantir une fraction de TVA au niveau de CVAE perçu en 2020 et calculé sur une base de référence 2019 particulièrement favorable. Pour 2021 la TVA pèse 1,7 milliard d'euros soit 56 % des recettes de fonctionnement
- par les crédits européens de relance REACT EU
- par une mobilisation record d'emprunts. Ces derniers, jamais mobilisés au-delà de 300M€ au cours de la mandature précédente devraient atteindre 417 M€ en 2021, contre 240 M€ en 2020 et donc connaître une progression de 117 M€.

Tableau 1 : Evolution du budget réalisé de 2015 à 2020

| En M€ | Réalisé CA 2015 Agrégé deux Régions | Réalisé CA 2016 | Réalisé CA 2017 | Réalisé CA 2018 | Réalisé CA 2019 | Réalisé CA 2020 |
|--|--|--------------------|--------------------|--------------------|--|--|
| Recettes | | | | | | |
| Fonctionnement | 2 539 * | 2 504 | 3 039 | 3 133 | 3 205 | 3 063 |
| Investissement hors emprunt | 238 * | 266 | 261 | 283 | 288 hors FEADER (1) | 400 |
| Emprunts mobilisés | 210 | 286 | 0 | 170 | 175 | 240 |
| Total recettes | 2 986 | 3 057 | 3 300 | 3 586 | 3 668 hors FEADER (1) | 3 703 hors FEADER(1) |
| Dépenses | | | | | | |
| Fonctionnement <i>(fonctionnement périmètre constant)</i> | 2 121 | 1 990 (1971) | 2 376 (1860) | 2 417 (1 805,0) | 2 445 (1 804) | 2 300 (1792) |
| Investissement hors dette <i>(investissement hors FEADER)</i> | 716 | 868 (835) | 1 274** (808) | 1 266 (951) | 1 487 <i>(y compris FEADER)(1)</i> (1 086) hors FEADER (1) et hors dette | 1 663 <i>(yc FEADER)(1)</i> (1 250) hors FEADER(1) Et hors dette |
| Remboursement capital dette | 150 | 159 | 161,0 | 174,0 | 178 | 176 |
| Total dépenses | 2 987 | 3 017 | 3 811** | 3 857 | 4 110 (3 709) hors FEADER (1) | 4 139 (3 726) hors FEADER(1) |
| <i>(total dépenses hors FEADER)</i> | | | (3 346) | (3 542) | | |
| Solde de clôture reporté | 37,8 | 76,9 | 31,0 | 75,0 | 34 | 11 |

* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement

** en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703M€ et réalisé à 465M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020

Elaboration CESER

Tableau 2 : Hypothèse d'évolution du budget réalisé

| En M€ | Réalisé | Réalisé | 2021 | 2021 | 2022 | Evolution | |
|--|--|---|--------------------------------|--|--|------------------------|------------------|
| | CA 2019 | CA 2020 | CA estimé septembre 2020 | CA réévalué septembre 2021 (a) | CA estimé septembre 2021 (b) | (b) - (a) | |
| Recettes | | | | | | | |
| Fonctionnement | 3 205 | 3 063 | 3 115 | 3 213 | 3 230 | + 17 | (+0,5 %) |
| Investissement hors emprunt | 288 hors FEADER (1) | 400 | 481 | 494 | 616 | + 122 | (+24,6 %) |
| Emprunts mobilisés | 175 | 240 | 200 | 417 | 102 | - | |
| Total recettes hors FEADER | 3 668 hors FEADER (1) | 3 703 hors FEADER(1) | 3 796 | 4 124 | 3 948 | - 176 | (-4,2 %) |
| Total recettes avec FEADER | | | | 4 540 | 4 348 | - | 192 |
| Dépenses | | | | | | | |
| Fonctionnement | 2 445 | 2 300 | 2 345 | 2 475 | 2 487 | + 12 | (+0,5 %) |
| <i>(fonctionnement périmètre constant)</i> | (1 804) | (1 792) | | | | | |
| Investissement hors dette | 1 487 <i>(y compris FEADER)(1)</i> | 1 663 <i>(y compris FEADER)(1)</i> | ? | 1 866 | 1 650 | - | 216 |
| <i>(investissement hors FEADER)</i> | <i>(1 086) hors FEADER (1) et hors dette</i> | <i>(1250) hors FEADER (1) Et hors dette</i> | <i>(1 250)</i> | <i>(1 450) hors FEADER</i> | <i>(1 250) hors FEADER</i> | -200 | <i>(-19,8 %)</i> |
| Remboursement capital dette | 178 | 176 | 200 | 199 | 211 | + 12 | |
| Total dépenses | 4 110 | 4 139 | | 4 540 | 4 348 | - | 192 |
| <i>(total dépenses hors FEADER)</i> | <i>(3 709) hors FEADER (1)</i> | <i>(3726) hors FEADER(1)</i> | <i>(3 795) hors FEADER</i> | <i>(4 124) hors FEADER (1)</i> | <i>(3 948) hors FEADER (1)</i> | <i>(-176)</i> | <i>(-4,2 %)</i> |
| Solde de clôture reporté | 34 | 11 | | | | | |

* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 M€ en recettes d'investissement comme demandé par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement

** en intégrant la progression du FEADER de 703 M€ prévue en DM à hauteur de 703 M€ et réalisé à 465 M€ - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

(1) FEADER = 401 M€ en 2019 et 413 M€ en 2020, 416 M€ en 2021, 400 M€ en 2022

Elaboration CESER

Les hypothèses pour 2022

Elles sont calculées de manière à intégrer :

- Les incertitudes sur les recettes hors emprunt, en progression estimée de l'ordre de 140 M€
- La volonté de maintenir le ratio de désendettement dans la trajectoire annoncée en deçà de 4 ans pour la durée du mandat, en réduisant à la fois le volume de crédits d'investissement (-200 M€) et celui des emprunts mobilisés pour ajuster recettes et dépenses (-315 M€).

Le budget global avec FEADER serait ainsi ramené de 4540 M€ en 2021 à 4350 M€ en 2022.

► Les hypothèses en matière de recettes hors emprunt + 130 M€, dont +122M€ en investissement et + 17 M€ en fonctionnement

L'essentiel de la progression concerne les recettes d'investissement, notamment à travers la territorialisation des crédits nationaux de relance (55 M€) et le programme européen REACT EU (80 M€ majoritairement prévus en investissement).

S'agissant des recettes de fonctionnement, c'est la TVA qui constitue la première recette, particulièrement corrélée à la conjoncture économique, difficile à anticiper, mais estimée en croissance de 4 % en 2022. A cela s'ajoutent les cartes grises ou la TICPE sujettes à l'évolution des modes de déplacement. On compte encore parmi ces recettes les dotations de l'Etat parfois considérées comme variables d'ajustement (-4M € pour la DCRTP certes recette marginale)

Il demeure une incertitude sur la péréquation interrégionale, encore en négociation

De plus, des réductions de fonds européens sont à prévoir pour une année charnière entre deux périodes de programmation.

Et d'autres recettes exceptionnelles notamment pour les transports interurbains et scolaires ne subsisteront plus.

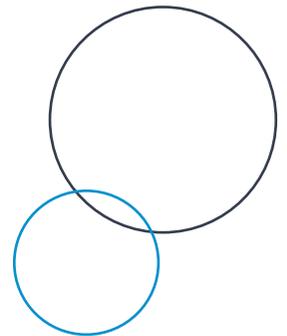
C'est ainsi que globalement l'Exécutif propose une hypothèse prudente d'augmentation des recettes de fonctionnement limitée à +0,5 %.

► Les hypothèses en matière de dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont proposées en évolution de +0,5% (+12M€) pour respecter la « règle d'or » propre à la Région Auvergne Rhone Alpes consistant en une progression ne dépassant pas celle des recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors FEADER devraient être ramenées au niveau de 2020, à 1250 M€, après le pic de 2021 (1450 M€) pour la relance.

La distribution des dépenses n'est pas présentée dans le rapport.





Sur la stratégie budgétaire pour le mandat 2021-2027

La stratégie rompt avec le mouvement constaté depuis plusieurs années d'augmentation de la capacité d'épargne

Le CESER déplore que la réduction passée des crédits de fonctionnement s'impute pour moitié à la formation continue : il renouvelle qu'il s'agit bien là d'un investissement d'avenir.

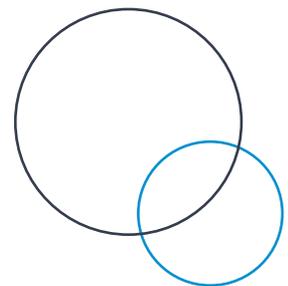
Cette évolution a permis par le jeu du report de l'effort budgétaire sur la section d'investissement, d'afficher une progression continue de la marge de manœuvre en matière d'épargne brute et de ratio consolidé de désendettement.

Il note qu'en 2021, du fait d'un pic d'investissement de 1 450 M€ pour relancer l'économie en sortie de crise sanitaire, le montant d'emprunts mobilisés aura presque doublé par rapport à l'exercice antérieur et le ratio de désendettement devrait connaître un ressaut.

Il approuve la stratégie affichée pour l'avenir de pilotage de la dette, mais il relève que par voie de conséquence le niveau d'investissement ne pourra plus subsister au niveau record de 2021 et devrait être réduit à un volume annuel inférieur d'environ 300 M€.



Les observations du CESER



Sur les enveloppes budgétaires

Le CESER observe en le regrettant qu'aucun élément chiffré ne soit présenté.

Il regrette particulièrement qu'aucune estimation ne soit faite sur les dépenses relevant des compétences régionales qui constituent l'essentiel du budget : transport et formation.

Il s'étonne qu'au moment où le recrutement des entreprises est en tension, aucune mention ne soit faite de la formation continue. Il sera attentif au plan qui doit être présenté au Conseil régional en ce domaine ;

Le CESER souhaite que les priorités de la Région ne se limitent pas aux trois thématiques énoncées dans le rapport mais utilisent la marge de manœuvre budgétaire pour un effort renouvelé en faveur de la transition énergétique et écologique, des infrastructures de transport indispensables aux générations futures, de l'éducation et de la formation, de l'aménagement du territoire.

Sur l'estimation des recettes

Le CESER partage le souci exprimé de prudence sur l'estimation des recettes désormais liées en temps réel à la conjoncture économique

Il relève combien la TVA constitue désormais la recette essentielle de la Région. Il apprécie que pour 2022 l'Etat engage l'indexation de la TVA versée à la Région sur le volume crédité en 2021. Il rappelle que lors de l'accord Etat-Régions de méthode du 30 juillet 2020, l'Etat avait décidé de compenser la suppression de la part régionale de CVAE par une fraction de TVA à un niveau inespéré, à savoir celui

correspondant à l'encaissement perçu sur les entreprises en haute conjoncture de 2019.

Le CESER estime néanmoins comme l'Exécutif que cet impôt de flux davantage corrélé aux réalités économiques présente des incertitudes nouvelles et n'est plus lié à la seule conjoncture d'Auvergne-Rhône-Alpes mais à la conjoncture nationale, faute de capacité à en régionaliser l'assiette. Cet impôt étant calculé sur une moyenne nationale, il apparaît surprenant qu'une contribution interrégionale de péréquation subsiste.

Il partage la préoccupation exprimée par l'Exécutif pour les recettes de cartes grises et de TICPE, dont les bases risquent d'être peu dynamiques ; ces bases étant contradictoires avec les impératifs de la transition énergétique.

Le CESER regrette en outre qu'une fois de plus l'Etat utilise la Dotation de compensation régionale de la taxe professionnelle comme variable d'ajustement, même si elle est marginale pour le budget régional (-4 M€).

Le CESER souhaite enfin que le budget primitif précise le détail des recettes d'investissement.

Des charges nouvelles à venir

Le CESER craint qu'au-delà de 2022 la Région doive faire face à un effet de ciseau préoccupant entre recettes et dépenses par suite de charges nouvelles qui ne sont pas toujours énoncées dans le rapport d'orientations budgétaires.

Il note que l'Exécutif annonce des contraintes « fortes et structurelles » sur les dépenses de fonctionnement : coûts des carburants des autocars interurbains et scolaires ; « pression démographique qui amène la Région à accueillir

plus de lycéens ».

Il s'étonne cependant que ne soit pas évoqué l'impact budgétaire de la décision de la Région de prendre en responsabilité depuis le 1^{er} juillet 2021 près d'une centaine de territoires pour en devenir autorité organisatrice de mobilité locale, en sus de son rôle d'autorité organisatrice de mobilité régionale et sans capacité à encaisser de la part des entreprises un versement transport.

Ce type de dépenses relevant de la section de fonctionnement, cela risque de compliquer la tâche de la Région pour respecter sa « règle d'or », sauf à comprimer davantage d'autres dépenses par effet d'éviction.

De même, l'impact budgétaire des trois priorités énoncées pour la nouvelle mandature (santé, sécurité, relocalisation) n'est pas chiffré dans le rapport et concerne pour partie des dépenses de fonctionnement.

En investissement, l'impact du projet de liaison transalpine LYON-TURIN mérite d'être estimé. Le CESER est particulièrement attaché à ce projet, notamment à ce que les accès français soient achevés dans la même temporalité que le tunnel de base. Il est essentiel de prévoir dès à présent les crédits de la Région pour accompagner les travaux, lesquels crédits avaient été estimés à 600 M€ dans le protocole signé en 2007 et qu'il importe de réviser au plus tôt.

Enfin, le risque sur la gestion de la dette -dont la qualité doit être saluée- est aujourd'hui limité. Mais le CESER souligne toutefois que 29 % du stock de dette est à taux variable et exposé à un risque de taux.

Pour le CESER, ces quelques exemples, non limitatifs, justifient la présentation par la Région d'un tableau de bord des dépenses prévisionnelles, avec tous scénarios envisageables.

Sur l'évaluation des politiques

Le CESER relève avec intérêt l'annonce d'une « évaluation de l'efficacité des actions »

Les ratios comptables présentent nécessairement des limites propres à la définition des sections de fonctionnement et d'investissement, sans corrélation avec les politiques de fonctionnement courant et les politiques d'intervention présentées dans les deux sections comptables. Si de tels ratios sont utiles, ils ne sauraient être suffisants pour éclairer les choix.

Il est par contre essentiel de faire prévaloir la démarche d'évaluation

des politiques régionales, comme le CESER l'a exprimé à de nombreuses reprises, notamment dans sa contribution de novembre 2020 proposant des questions évaluatives.

Il apprécie que cette démarche d'évaluation soit évoquée dans le rapport de l'Exécutif en soulignant le critère de l'efficacité. (fin de page 7 du document des orientations budgétaires).

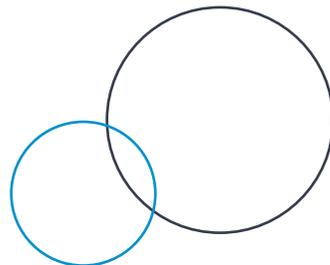
A ce critère il importe d'ajouter, comme le CESER l'a souligné à maintes reprises :

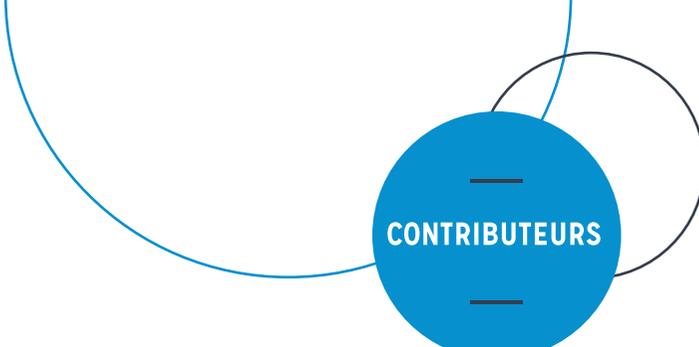
- l'efficacité entre les moyens engagés dans des dépenses d'intervention quelle que soit

leur section comptable et les résultats obtenus par les politiques menées.

- la pertinence
- la cohérence
- l'utilité.

C'est sur ces bases que la Région devrait éclairer une hiérarchisation de ses priorités, pour procéder aux choix nécessaires en vue de préserver demain les équilibres budgétaires.





CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- RENIE Stanislas (CCIR)

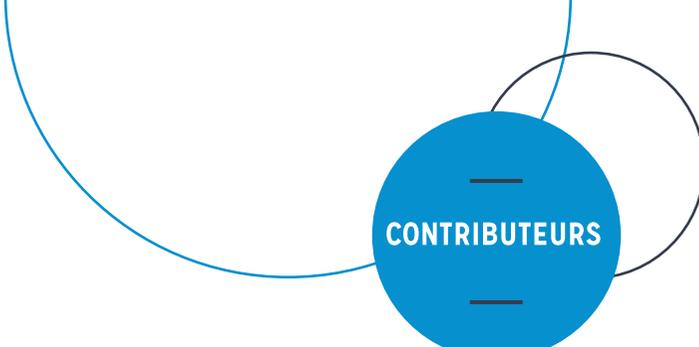
Collège 2*

- BEAUJOUR Victoire (CGT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

Collège 3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- DENIEL Patrick (Hôpital)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)

* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

Collège 2*

- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

Collège 3*

- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-Président du Conseil régional délégué aux finances

PERNAUDET Sébastien, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

SIMON Claire, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION D'Anne-Sophie PANSERI, Au nom du Collège 1, lu par Frédéric REYNIER

Monsieur le Président, Chers collègues,

L'année 2020 a déjà connu une situation budgétaire « particulière », la situation 2021 affiche bien sûr et à nouveau une baisse des recettes et montre à contrario la nécessité d'une dépense sanitaire exceptionnelle et surtout du soutien à l'économie de la région.

L'objectif affiché de maîtriser les investissements tout en recourant à des emprunts permettra de maintenir l'endettement actuel à la fin du mandat avec évidemment des fluctuations sur la période.

Il faut rester vigilant face à une baisse probable des ressources pour les régions avec la suppression de la CVAE dans un cadre national en tension.

La TVA est essentielle au budget de la région.

La transition énergétique est incontournable, elle va engendrer des opportunités mais aussi des baisses de ressources qu'il faudra anticiper.

Le Lyon Turin est un projet essentiel pour la dynamique de la région avec un impact environnemental positif. Il est prioritaire de détailler et de sanctuariser le budget d'investissement.

Le recrutement est un enjeu majeur des entrepreneurs pour accompagner la reprise économique et nous sommes en dissonance entre l'offre et la demande. La formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers des métiers en tension est une priorité évidente.

Le collège 1 attend le plan d'action formation souhaité par le Président Wauquier pour se prononcer en détail sur l'efficacité des dépenses pour l'employabilité des personnes, le qualitatif plutôt que le quantitatif est nécessaire.

Il est bien sûr nécessaire de tirer les leçons de la période Covid pour repenser la stratégie sanitaire et les efforts engagés par la Région vont dans le sens du défi.

Nous aurons besoin d'analyser les choix d'investissements qui se feront à l'été 2022 pour détailler les grandes « masses » présentées actuellement et hiérarchiser les priorités.

Le collège 1 recommande la mise en place d'indicateurs de résultat afin d'ajuster les orientations et équités entre tous les types d'entreprises TPE, PME, ETI et grandes entreprises. La volonté d'une évaluation d'efficacité des actions est à saluer et le collège 1 propose une présentation régulière des suivis à la commission des finances.

Le collège 1 votera favorablement cet avis sauf expression individuelle contraire.

► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe CFDT sur ce qui constitue chaque année le document budgétaire politique par nature, avec la spécificité en 2022 d'être le 1^{er} de cette mandature : il est donc d'autant plus important de pouvoir le soumettre au débat démocratique et à l'avis de la société civile.

Nous voudrions en liminaire mettre en exergue la gestion satisfaisante de la dette, qui permet d'obtenir des conditions de taux très favorable notamment lors des émissions obligataires : ce point est à souligner, même si la région bénéficie d'une conjoncture favorable sur les marchés financiers.

Je reviendrai néanmoins sur quatre points saillants.

- En 1^{er} lieu, des orientations budgétaires polluées, comme chaque année, par une présentation toujours autant auto-promotionnelle.

Le document régional d'orientations budgétaires nous le redit encore et encore : la région est la mieux gérée de France, s'appuyant pour argumenter sur un ratio de désendettement qui s'est amélioré ces dernières années. Précisons que celui-ci nous est présenté hors crédits-baux, et que notre région est une de celle qui utilise le plus ces dispositifs. Autrement dit, si nous avions la possibilité d'avoir ces capacités de désendettement crédits-baux compris, le résultat serait probablement un peu moins flatteur pour notre région.

- En 2nd lieu, l'éternelle question sur l'investissement et le fonctionnement.

Figure toujours en filigrane du rapport de la région cette question cruciale. L'enjeu n'est évidemment pas que sémantique : on nous indique que la hausse significative de l'investissement est une priorité absolue de la région. Nous répétons chaque année depuis 2015 qu'il n'existe en réalité que des dépenses d'intervention au service des auvergnats et rhônalpins, tant les exemples sont légions d'investissements qui ne serviraient à rien s'ils n'étaient pas accompagnés de dépenses annuelles de fonctionnement. Le fait que la moitié des coupes dans les 300 M€ de fonctionnement sur les cinq dernières années frappe la formation professionnelle suffit à le démontrer. Le projet d'avis de la commission 10 qui nous est soumis déplore à juste titre ces choix régressifs. Rappelons qu'il s'agit pourtant d'un enjeu majeur pour la région dans les années à venir. Au niveau historiquement bas atteint aujourd'hui en matière de formation, entendre l'exécutif nous dire la main sur le cœur : « on sanctuarise le budget de la formation professionnelle » a quelque chose d'émouvant...

Cette problématique de l'investissement est corrélée à celle de la dette, dont on nous dit qu'elle sera stable sur le mandat... ce qui constitue un pari osé dans la mesure où elle a repris une pente fortement ascendante cette année, ce qui explique la mobilisation de l'emprunt d'équilibre au budget primitif de plus de 400 M€.

Nous interrogeons il y a un an la région : « Comment peut-on poursuivre le discours sur la baisse des dépenses de fonctionnement en continuant à les opposer aux investissements, alors que la bataille sanitaire nous oblige justement à ne pas les opposer ? ». Cette question restera prégnante en 2022.

L'INSEE et la DGCL nous apprennent qu'en termes de dépenses d'investissement par habitant, Auvergne-Rhône-Alpes se classe en 2019 — derniers chiffres disponibles — avant-dernière des 13 régions métropolitaines avec 138 €/hbt. Seule PACA fait pire avec 107 €, bien loin de l'Occitanie ou de la Normandie largement au-dessus des 200 €/hbt. Il ne suffit donc pas de répéter à l'envie que notre région est la mieux gérée pour que cela devienne une vérité absolue.

- En 3^{ème} lieu, une poursuite du changement de structure budgétaire qui semble favorable
Avec le passage de la CVAE à une quote-part de TVA, la Région a bénéficié l'an dernier d'un produit de TVA égal à la CVAE encaissée en 2020, collectée par l'Etat en 2019. Le dispositif est reconduit en 2022 en conservant la garantie de recettes très avantageuse de 2019. Cet engagement de l'Etat joue quand même sur 1,7 Md€. C'est pourquoi on a du mal à suivre l'exécutif lorsqu'il regrette la sensibilité des recettes régionales aux variations conjoncturelles, lesquelles feraient peser un aléa fort sur le budget de notre collectivité... il faut tout de même se souvenir

que ce sont les régions qui demandent depuis longtemps à bénéficier de recettes dynamiques : il est difficile de vouloir tout et son contraire à la fois.

Rappelons aussi que la réforme de l'IFER (imposition des entreprises de réseaux sur les antennes relais de téléphonie mobile) qui était dans les tuyaux a été enterrée par le projet de loi de finances, élément plutôt favorable aux collectivités régionales.

Reste l'incertitude relative à la péréquation horizontale rendue caduque par la substitution d'une quote-part de TVA à la part régionale de CVAE : il nous semblerait illogique que perdure la péréquation telle qu'elle existait jusqu'ici, s'agissant de remplacer une CVAE territorialisée (et donc très injuste pour les territoires les plus fragiles) par une TVA moyennée. La péréquation est donc intégrée de facto dans la fraction de TVA attribuée aux différentes régions. En d'autres termes, s'il devait y avoir péréquation à partir de 2022, elle ne pourrait plus se justifier par la différence de CVAE entre les régions.

- En 4^{ème} et dernier lieu, l'inquiétante question des priorités de la Région.

Les débats d'orientations permettent d'échanger sur les grands choix budgétaires : celui concernant les dépenses de fonctionnement, on l'a vu, qui constitue un élément central de la communication politique de l'exécutif régional, ou celui qui en découle, autour de la formation professionnelle, que ces orientations budgétaires n'envisagent malheureusement pas sous l'angle de l'investissement dans l'humain.

Santé, sécurité et relocalisation sont les priorités annoncées par l'Exécutif régional et n'entrent pas — au moins les deux premières d'entre elles — dans le champ des compétences obligatoires de la région. Qu'en est-il donc des orientations budgétaires concernant la formation professionnelle et les transports ? Nous ne savons rien de ces deux compétences propres de la région, alors même qu'elles représentent, ni plus, ni moins, que les trois-quarts du budget...

La région préfère concourir sur des terrains qui la mette en concurrence avec l'Etat : quel(s) lien(s) entre les moyens d'action annoncés sur la santé et l'ARS ? et quel(s) lien(s) avec les établissements France-Service et les Maisons de santé ?

Nous pensons que notre région n'aura d'avenir que dans l'équité entre ses territoires, notamment par le biais d'un renforcement des transports publics et de leur accessibilité. Mais ces enjeux, qui sont de la responsabilité première de la région, sont bien discrets dans ces orientations budgétaires...

Un mot pour finir sur l'arlésienne du mandat régional qui vient de s'achever : l'évaluation des politiques publiques.

Nous appelons depuis 2016 l'Exécutif régional à entrer dans la démarche d'évaluation de ses politiques : une évaluation indépendante, menée dans le respect des préconisations de la société française d'évaluation et à laquelle le CESER contribuerait, comme la loi le réclame.

Une rupture aura été opérée entre les deux précédentes mandatures : celle de l'abandon des opérations d'évaluation. Nous relevons dans ces orientations — comme le fait le projet d'avis — la petite nouveauté qui tient en cinq mots « évaluation de l'efficacité de nos actions ». Espérons que, cette fois-ci, ce soit la bonne.

Je conclurai sur la question de l'ambition régionale qui ressort de ces orientations budgétaires.

Au-delà d'objectifs en termes de ratios d'épargne ou de désendettement, nous attendons des engagements plus concrets en termes d'environnement, dont il est peu question dans ces orientations, de formation professionnelle, de santé, de social ou de recherche, bref une stratégie de réponse aux besoins de nos concitoyens de la région.

L'avis qui nous est soumis rappelant à juste titre la nécessité de l'évaluation pour éclairer les choix politiques, l'obsolescence du clivage fonctionnement/investissement et l'absence de hiérarchisation des priorités régionales, le groupe CFDT l'approuvera.

Je vous remercie.

► INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le CESER AURA a été saisi pour donner un avis sur les orientations budgétaires qui seront votées cette semaine par la Région.

Dans le document soumis pour avis, l'Exécutif récemment réélu ne déroge pas à son traditionnel exercice d'autosatisfaction. Comme l'an dernier, la présentation des orientations budgétaires relève toujours du même dogme : se présenter comme le plus fort et le meilleur. A cette fin, l'accent est très fortement mis sur la non-dégradation du ratio de désendettement (avec l'objectif de ramener celui-ci à 3,2 ans en fin de mandature). Or, à l'heure du « quoi qu'il en coûte » et des taux d'intérêt réels négatifs et au regard des conséquences de la crise conjoncturelle liée à la Covid et de celles, structurelles, découlant de situation sociale et des enjeux environnementaux, l'urgence est-elle à la préservation de ce « fétiche » ou à la mobilisation de la capacité d'endettement pour engager, de façon plus volontariste, des mesures en réponse aux besoins des habitants de la Région (dans la transition environnementale, l'accès de tous à la santé, aux transports collectifs, à une nourriture saine ...) ? En acceptant de mobiliser cette capacité d'endettement pour porter l'endettement au niveau de la moyenne des autres régions françaises, ce serait autour de 1 milliard d'euros qui pourrait être engagé au profit des habitants de la région.

Et si le tableau « prospective 2021/2027 » semble donner crédit à l'Exécutif quand il affirme être « la seule région à tenir son budget tout en agissant sur la crise », une lecture plus approfondie de ce tableau permet de mettre en avant que, sur la période crise sanitaire (2020/2023) l'enveloppe des dépenses réelles d'investissements n'aura progressé, pour l'essentiel, qu'à hauteur de l'augmentation des recettes d'investissement liées au plan d'urgence et de relance provenant de fonds européens et d'Etat. Nous sommes, dès lors, loin des effets d'annonce ayant entouré le lancement, mi-2020, du plan « 1 milliard d'euros pour l'emploi », présenté comme la contribution propre de la Région en soutien aux habitants.

La présentation des Orientations Budgétaires étant un moment privilégié d'affichage des priorités retenues par le nouvel Exécutif, nous ne pouvons que déplorer qu'aucune des deux compétences principales de la région, la formation et les transports, qui représentent pourtant la part la plus importante des budgets de fonctionnement et d'investissement et un enjeu majeur pour tous au regard des difficultés de recrutement et des mutations des métiers à venir d'une part, de l'envolée des coûts de la mobilité avec la montée du prix des carburants et des enjeux environnementaux d'autre part, ne soient pas développées dans ce rapport.

Sur les transports, nous le regrettons d'autant plus que la région est autorité organisatrice de la mobilité et que, au vu des enjeux de réduction des gaz à effets de serre, renforcer les transports collectifs est une réponse aux besoins de mobilité des usagers.

Dans son budget 2022, la région entend mettre en œuvre des moyens d'actions en faveur de la santé ce qui est fort louable, cependant il serait particulièrement nécessaire d'axer ces actions vers encore plus de formations en santé et social car c'est de la pénurie de professionnels dont souffre le plus le système actuellement. Quant aux actions en faveur des maisons de santé, elles sont certes importantes mais elles ne doivent pas occulter les restrictions budgétaires, suppressions de lits et de postes dans les structures hospitalières.

La priorité qui semble alors constituer le fil conducteur de ces Orientations Budgétaires est le renforcement d'un volet sécuritaire/contrôle des populations les plus en difficulté.

Ainsi, alors que la sécurité, qui, nous le rappelons, n'est pas une compétence de la Région, le rapport met en avant la création de brigades de sécurité dans les lycées et le renforcement effectifs de la SUGE pour les transports, qui impacteront pourtant les dépenses de fonctionnement de compétences qui sont, elles, dévolues à la Région. Elle met aussi en avant l'accélération de mise sous vidéosurveillance des habitants de la Région, avec le projet d'installations de 10 000 caméras supplémentaires durant la mandature

Nous trouvons inquiétant et choquant que la Région affiche dans ses dispositifs d'intervention une « charte de droits et de devoirs » pour les bénéficiaires d'aides de la Région, allant jusqu'à la suspension de l'accès aux aides dans certains cas.

Le sont tout autant les récentes annonces du Président liées au plan de 100 millions d'euros consacré aux formations sur les secteurs en tension : un arrêt de formation entraînant une suspension de parcours formation durant 3 ans, un salarié qui quitte un emploi sur un métier en tension devant rembourser.

Pénaliser les demandeurs d'emploi les moins qualifiés, ceux qui sont captifs de secteurs mal rémunérés, avec des conditions de travail difficiles et précaires n'honorent décidément pas la Région pas plus qu'elle ne renforcera l'attractivité de ces filières d'emploi. D'autres régions ont fait d'autres choix, notamment celui de revaloriser les rémunérations de formation des publics les plus éloignés de l'emploi.

Dans le même temps où c'est « guichet ouvert » pour les entreprises, la Région durcit ses dispositifs pour les plus précaires. Le droit à l'erreur, reconnu à certains, n'est décidément pas universel. Et, le nouveau scandale lié aux « Pandora papers » démontre qu'il est toujours plus facile de réduire les droits des populations les plus fragiles que de s'attaquer à l'évasion fiscale pratiquée par certains privilégiés !

Par ailleurs, nous ne pouvons que regretter que la seule conditionnalité retenue pour des aides soit liée à une application de la charte de préférence régionale. Les aides publiques devraient être soumises à l'obligation de préserver les emplois, d'augmenter les salaires, de respecter la loi concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le code du travail et les règles fiscales, d'investir dans la recherche et la formation pour développer et mettre en œuvre des process préservant l'environnement.

Pour nous, il y a urgence à anticiper les mutations du travail pour construire des réponses aux défis et aux enjeux d'aujourd'hui pour un futur désirable, en anticipant pour préserver l'emploi, pour renouveler les compétences et l'outil industriel, à l'exemple des projets portés par les équipes syndicales de GE, LUXFER, JTECK, DIÉTAL, FERROPEM, FAMAR, la SAD...et tant d'autres sur les territoires de notre Région.

Face aux mutations à venir des métiers, la formation professionnelle, plus que jamais, représente un investissement pour l'avenir qui mérite bien plus que des effets d'annonce liés à un contexte électoraliste. Les 1,4 milliards d'euros annoncés et scénarisés récemment par le Premier Ministre dans un train vers Poitiers ne sont pas 1,4 milliards d'euros « supplémentaires » mais un redéploiement de crédits déjà budgétés, notamment concernant le Fonds National de l'Emploi-Formation.

Alors que nous sommes dans un double mouvement de recentralisation des politiques publiques, notamment par les dimensions budgétaires, et de possibilité territoriale de déroger du cadre législatif et réglementaire, dans le cadre du projet de loi 3DS, plus que jamais des voies alternatives doivent être explorées.

Face à l'urgence climatique et sociale, il n'est plus temps de demander poliment aux grands groupes du CAC40 de bien vouloir se montrer plus vertueux en contrepartie des aides distribuées ou d'appeler de ses vœux au changement des comportements individuels, Il faut changer très vite les logiques économiques à l'œuvre et investir massivement dans les services publics, la formation, la recherche, la relocalisation des productions et la réappropriation sociale d'activités essentielles. Ce n'est pas d'un « plan de relance » dont l'économie française a besoin : c'est d'un plan de rupture pour construire un futur commun.

Nous voterons l'avis du CESER.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 11 octobre 2021



151 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

0 S'EST **ABSTENU**

0 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|----------------|---|---------------------------|------|--------|------|------|
| 1 | Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes | BORTOLIN Alain | X | | | |
| | | BERTHE Christian | X | | | |
| | | DUBOISSET Gilles | X | | | |
| | | Non désigné(e) | | | | |
| | | PARAIRE Daniel | X | | | |
| | | RENIE Stanislas | X | | | |
| | | SIQUIER Marie-Amandine | | | | |
| | | VEYRE de SORAS Christine | X | | | |
| | | VILLARD Hélène | | | | |
| | Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes | CELMA Patrick | X | | | |
| | | CHARVERON Philippe | X | | | |
| | | LE JAOUEN Eric | X | | | |
| | | PANSERI Anne-Sophie | | | | |
| | | VENOSINO Dorothée | | | | |
| | Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes | CADARIO Jacques | X | | | |
| | | DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah | X | | | |
| | | STOJANOVIC Sandrine | | | | |
| | | TARLIER Bruno | X | | | |
| | U2P Auvergne-Rhône-Alpes | BRUNET Christian | X | | | |
| | | CABUT Bruno | X | | | |
| | | GINESTET Fabienne | X | | | |
| | | JOUVANCEAU Pascale | X | | | |
| | Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes | GIROD Pierre | | | | |
| | | LATAPIE Didier | X | | | |
| | | MOLLARD André | | | | |
| | | Non désigné(e) | | | | |
| | | PEYREFITTE Carole | | | | |
| | Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes | BEZ Nicole | X | | | |
| | | BLANC Dominique | X | | | |
| | | MARCAGGI Christophe | X | | | |
| | | ROBERT Anne-Marie | X | | | |
| | Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes | ROBILLARD Pierre | | | | |
| | Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis | CHABBAL Jean | X | | | |
| Non désigné(e) | | | | | | |

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---------|--|----------------------|------|--------|------|------|
| | | MARTEL Alain | X | | | |
| | France Chimie Aura | FRUCTUS Frédéric | X | | | |
| | Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française | GRENIER Pierre-Henri | | | | |
| | UIMM Auvergne-Rhône-Alpes | BORDES Claude | | | | |
| | | PFISTER Françoise | X | | | |
| | Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes | REYNIER Frédéric | X | | | |
| | Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes | CORNUT Jean-Marc | | | | |
| | Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France | THEVENET Eric | | | | |
| | Union inter-entreprises de Lyon et sa région | POTELLE Jean-Charles | | | | |
| | Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires | TRICHARD Alain | X | | | |
| | Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes | VERRAX Eric | X | | | |
| | SYNTEC Rhône-Alpes | DESSERTINE Philippe | X | | | |
| | Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste | THAUVETTE Alain | X | | | |
| | Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes | BOISSELMON Alain | | | | |
| | Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes | COR Chantal | | | | |
| | | FIALIP Yannick | | | | |
| | | FLAUGERE Jean-Luc | | | | |
| | Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes | COMBE Véronique | X | | | |
| | | ROYANNEZ Jean-Pierre | | | | |
| | Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes | DANANCHER Hugo | | | | |
| | | LAUZIER Léa | | | | |
| | Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes | GUINAND Jean | X | | | |
| | | ROUX Annie | X | | | |
| | Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes | LAMIRAND Georges | X | | | |
| | COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes | DUMAS Patrice | X | | | |
| | Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes | VIAL Eric | X | | | |
| | Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire | BERNELIN Thierry | X | | | |

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------------------|---|----------------------------|------|--------|------|------|
| 2 | Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes | BENSELLA Lynda | | | | |
| | | BLANCHARD Paul | | | | |
| | | BOUVERET Lise | X | | | |
| | | BOUVIER Bruno | X | | | |
| | | CANET Fabrice | X | | | |
| | | DA COSTA Rosa | X | | | |
| | | FATIGA Antoine | X | | | |
| | | FAURE Philippe | X | | | |
| | | GELDHOF Nathalie | X | | | |
| | | GRANGER Karine | X | | | |
| | | GUICHARD Karine | X | | | |
| | | MARGERIT Laurence | X | | | |
| | | MURCIA Jean-Raymond | X | | | |
| | | NATON Agnès | X | | | |
| | | PELLORCE Pascal | X | | | |
| | | PUTOUX Laurent | X | | | |
| | | RODRIGUEZ Vincent | X | | | |
| | SALA Chantal | X | | | | |
| | Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes | BARRAT Jean | X | | | |
| | | BEAUJOU Victoire | X | | | |
| | | BOLF Edith | X | | | |
| | | GUILHOT Jean-Marc | X | | | |
| | | GUILLOT Daniel | X | | | |
| | | JUYAUX-BLIN Christian | X | | | |
| | | LAGNIER Christine | X | | | |
| | | LAMOTTE Bruno | X | | | |
| | | LE GAC Elisabeth | X | | | |
| | | LOZAT Jean-Luc | X | | | |
| | | MORAIN Marie-Christine | X | | | |
| | | MORISSE François | X | | | |
| | | NINNI Agnès | X | | | |
| | | RAUFAST-BENBAKKAR Michelle | X | | | |
| ROBERTO Sansoro | | X | | | | |
| SCHMITT Isabelle | X | | | | | |

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|----------|--|------------------------|------|--------|------|------|
| | | SIVARDIERE Patrick | X | | | |
| | Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes | BLACHON Eric | X | | | |
| | | BOCHARD Frédéric | X | | | |
| | | DELAUME Colette | X | | | |
| | | GILQUIN Jean-Pierre | X | | | |
| | | LEYRE Michelle | | | | |
| | | PICHOT Arnaud | X | | | |
| | | ROUVEURE Gisèle | | | | |
| | | SAMOUTH Pascal | | | | |
| | | SEGAULT Hélène | | | | |
| | | TEMUR Hélène | X | | | |
| | | VINCIGUERRA Pio | X | | | |
| | Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes | GRANDJEAN François | X | | | |
| | | LAURENT Bernard | X | | | |
| | | VERNET Sandrine | X | | | |
| | Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes | ACOLATSE Erick | X | | | |
| | | CARCELES Robert | X | | | |
| | | CARUANA Laurent | X | | | |
| | | GALLIEN Sylvie | X | | | |
| | | GILBERT Madeleine | | | | |
| | Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes | BISSON Bruno | X | | | |
| | | HAMELIN Catherine | X | | | |
| | | MUSSET Sophie | X | | | |
| | | MYC Michel | X | | | |
| | Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes | DI MARCO Anna | X | | | |
| | Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes | MILBERGUE Denise | X | | | |
| | | VELARD Patrick | X | | | |
| 3 | Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes | VIGNAUD Béatrice | X | | | |
| | Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes | SCHULER Catherine | | | | |
| | Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes | JOUBE Henry | | | | |
| | GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes | LAOT Patrick | X | | | |
| | Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes | AUBRY Marc | X | | | |
| | Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes | DENIEL Patrick | X | | | |
| | Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes | AUSSEDAT Philippe | X | | | |
| | Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes | CLAVERANNE Jean-Pierre | X | | | |
| | URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes | CHAPPELLET Jean | X | | | |
| | Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes | BABOLAT Guy | X | | | |

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---------|--|------------------------|------|--------|------|------|
| | Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes | PROST Michel-Louis | X | | | |
| | Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes | PELLA Dominique | X | | | |
| | Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés | BERNARD Mathias | X | | | |
| | | Non désigné(e) | | | | |
| | | Non désigné(e) | | | | |
| | Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes | MEZUREUX Nathalie | X | | | |
| | | BENOIT Jean-Marie | X | | | |
| | | GALLO Anaïck | X | | | |
| | | SAGOT Fabrice | X | | | |
| | Association Lyon place financière et tertiaire | ZAYET Zihar | | | | |
| | | VARICHON Béatrice | X | | | |
| | | COURIO Valérie | X | | | |
| | CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes | MONNET Alexis | X | | | |
| | | | | | | |
| | Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes | BIN-HENG Maryvonne | X | | | |
| | Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI | BELLOUCHE Larbi | X | | | |
| | | IMBERT Mélanie | X | | | |
| | Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes | QUADRINI Antoine | X | | | |
| | Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes | PLASSE Marie-Christine | X | | | |
| | Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes | PESCHIER Rémi | X | | | |
| | | VIGNAT Josette | X | | | |
| | Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes | POSSE Robert | X | | | |
| | Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire | MOYROUD Anne | X | | | |
| | | VIARD Marcel | X | | | |
| | Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine | JACOMY Bruno | X | | | |
| | Syndicat des entreprises artistiques et culturelles | MANOLOGLOU Antoine | X | | | |
| | Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique | MARTIN Gérard | X | | | |
| | Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes | MASSAULT Christian | X | | | |
| | Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI | ARGENSON Jean-Jacques | | | | |
| | | CANALES Marion | X | | | |
| | | GRATALOUP Sylvain | X | | | |
| | | PATAT Salomé | | | | |
| | | VENEL Anne-Laure | X | | | |
| | Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes | BEDIAT Patrick | X | | | |

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---------|---|--------------------------------|------|--------|------|------|
| | Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes | GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth | X | | | |
| | Mission régionale d'information sur l'exclusion | CONDAMIN Yvon | X | | | |
| | Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes | BAREAU Anne-Marie | X | | | |
| | Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes | PICCOLO Maël | X | | | |
| | Association nationale des apprentis | CADIOU Aurélien | X | | | |
| | Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne | THOMAZET Loïc | X | | | |
| | Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes | BONNEFOY Thomas | X | | | |
| | | CHAMBA Cécile | X | | | |
| | Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature | EROME Georges | X | | | |
| | | RESCHE-RIGON Frédérique | X | | | |
| | Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement | SAUMUREAU Marc | X | | | |
| | Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux | RIVIERE Elisabeth | X | | | |
| | Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne | AUBERGER Eliane | X | | | |
| | Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes | CERNYS Rémy | X | | | |
| | Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable | DESSEIN Aurélie | X | | | |
| | | D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie | X | | | |
| | | GUIEAU Willy | X | | | |
| | | VERDIER Jean-Louis | X | | | |
| 4 | Personnalités qualifiées | BARATAY Denis | X | | | |
| | | BRUNO Marie | X | | | |
| | | DOYELLE Manon | X | | | |
| | | FAUREAU Bernard | X | | | |
| | | GELAS Nadine | X | | | |
| | | HABOUZIT Michel | X | | | |
| | | MARGUIN Christophe | | | | |

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Après un exercice 2021 exceptionnel pour relancer l'économie en sortie de crise, l'Exécutif propose pour la durée du mandat de réduire un peu l'enveloppe d'investissement et de poursuivre un profil d'évolution des dépenses de fonctionnement en deçà de celui des recettes de fonctionnement. Ceci afin de piloter la dette sans trop réduire l'épargne.

Le budget 2022 serait ainsi réduit de l'ordre de 4% de 2021 à 2022, équilibrées entre des recettes davantage liées à la conjoncture et estimées avec prudence, et des dépenses non communiquées par grandes masses budgétaires.

Au-delà de 2022, le CESER craint un effet de ciseau consécutif à des dépenses nouvelles non évoquées dans le rapport, notamment en matière de transport (mobilité locale, transalpine). Il relève avec intérêt l'annonce d'« une évaluation de l'efficacité des actions », en rappelant combien la Région devrait éclairer ses choix davantage à l'aide d'une démarche généralisée d'évaluation que de ratios comparables.

[ORIENTATIONS BUDGETAIRES](#) | [BUDGET REGIONAL](#) | [FINANCES LOCALES](#) | [EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES](#) | [REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

Crédits photos 123 rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20